



## Les communes du Val-de-Ruz vont voter la régionalisation de la gestion des eaux

Les communes du Val-de-Ruz viennent d'achever l'étude d'un projet important et ambitieux de régionalisation de la gestion des eaux qui sera soumis au vote de leurs législatifs en octobre 2009. L'Office Fédéral de l'Environnement lui a conféré le statut de projet pilote sur le plan national, car il vise à gérer l'intégralité du cycle de l'eau de manière globale sur l'ensemble d'un bassin versant de 16 communes et 15'000 habitants, une démarche jamais réalisée de manière aussi approfondie en Suisse à ce jour. Le projet a été mené dans le cadre d'une démarche régionale initiée par la base qui répond à la volonté du canton de voir s'accroître les collaborations intercommunales et les fusions de communes. Sa mise en œuvre nécessitera l'aval unanime des 10 communes membres de l'actuel Syndicat intercommunal des Eaux du Val-de-Ruz Est (SEVRE).

Le projet prévoit de confier à un nouveau syndicat régional – à créer – la gestion globale du cycle de l'eau dans le Val-de-Ruz, soit la planification, l'exploitation, l'entretien, les investissements et le financement de toutes les infrastructures liées à l'eau potable, la protection des eaux souterraines, les eaux usées, les eaux claires, les drainages agricoles et l'entretien des cours d'eau, dans le respect du développement durable et avec une maîtrise des coûts à long terme.

Si le projet est voté, cette nouvelle entité unique reprendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 les tâches et la propriété des infrastructures liées aux eaux de 16 communes, 4 syndicats intercommunaux et 2 associations intercommunales. Les quelques 3'500 branchements privés, actuels maillons faibles du cycle de l'eau, faute d'entretien, seront eux aussi repris progressivement.

Sous la direction d'un Conseil et d'un Comité régional issus des élus du Val-de-Ruz, une équipe opérationnelle dédiée de 8 à 9 collaborateurs qualifiés prendra le relais des intervenants actuels et garantira un service 24 h / 24 et 7 jours / 7, dans la continuité et sur le long terme.

Le budget du nouveau syndicat régional, de 8.1 millions de francs par an, sera alimenté par des taxes identiques pour toutes les communes du Val-de-Ruz. Celles-ci ont été calculées afin de rester stables dans le futur. Elles visent à garantir que l'intégralité des prestations de gestion des eaux – notamment celles qui assurent l'approvisionnement en eau potable de qualité – puisse être effectuée dans les règles de l'art.

*« L'eau ne connaît pas de frontières : Une collaboration régionale prend ici tout son sens et représente une solution plus économique et plus écologique que le chacun pour-soi. »*

*Didier Gretilat, Conseiller Communal de Cernier*

### Pour plus d'informations

Groupe de travail pour la régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz :

- Stéphane Bianchini, administrateur du SEVRE : 032 753 19 40 [sevre@ne.ch](mailto:sevre@ne.ch)

Mandataire du projet : BG ingénieurs-conseils SA

- Olivier Chaix 079 370 45 49 [olivier.chaix@bg-21.com](mailto:olivier.chaix@bg-21.com)

Informations complètes sur le site [www.cernier.ch](http://www.cernier.ch)

### Pièces annexées

- Pièce 1 : Histoire du projet de régionalisation
- Pièce 2 : Régionalisation de la gestion des eaux : C'est quoi ? Ça apporte quoi ?
- Pièce 3 : Carte schématique du projet et chiffres clés
- Pièce 4 : Prises de position des services de la Confédération et du Canton



## Pièce 1 : Histoire du projet de régionalisation

### Discussion entre conseillers communaux : que de problèmes...

Fin 2005, plusieurs conseillers communaux responsables des eaux de l'est du Val-de-Ruz discutent de leurs problèmes quotidiens et relèvent que :

- « Nos infrastructures souterraines manquent d'entretien... on ne les voit pas ! »
- « Où sont les limites entre les ouvrages gérés par le syndicat et par ma commune ? C'est flou... »
- « Je n'ai pas de personnel qualifié, et je dois beaucoup faire moi-même. »
- « On ne prend pas le temps de suivre le manuel d'autocontrôle de l'eau potable. Et s'il y avait un problème avec l'eau potable dans ma commune ? »
- « On n'arrive pas à contrôler systématiquement les raccordements privés d'eaux claires et d'eaux usées des nouvelles constructions de notre commune. »
- « Les plans de notre cadastre des conduites souterraines ne sont pas toujours à jour : les données sont éparpillées un peu partout : plans papier, support informatique chez 3 bureaux d'ingénieurs différents. »
- « On assure l'entretien au coup par coup, et plus spontanément pour le réseau d'eau potable que pour celui de l'assainissement. »
- « Nos 16 plans d'évacuation des eaux communaux sont tous en vigueur, mais nous ne sommes pas forcément convaincus que les travaux qui en découlent apportent une réelle efficacité à l'échelle du bassin versant ! Par exemple : ma mesure sera-t-elle utile si la commune voisine qui reçoit une partie de mes eaux ne fait rien ? »
- « Les autorités communales changent souvent et l'administration en place n'a pas la compétence et les ressources d'un service technique. Il y a donc un manque de suivi dans les prestations à réaliser et pas d'objectifs clairs... »
- « Et au niveau de l'administré : pourquoi les tarifs entre deux communes qui se touchent sont-ils si différents, pour - a priori - les mêmes prestations fournies ? »

### Un début de solution et une 1<sup>ère</sup> étape : gérer les données en commun

Dès janvier 2006, une structure commune pour la gestion du cadastre souterrain des réseaux d'eau potable et d'assainissement du SEVRE (Syndicat des Eaux du Val-de-Ruz Est) et des 10 communes membres est mise en place : eaux usées, eaux claires, eau potable. L'objectif est de mettre de l'ordre et de savoir quelles conduites viennent d'où, mènent où et à qui appartiennent-elles.

### Une 2<sup>ème</sup> étape beaucoup plus ambitieuse : gérer en commun TOUTES les infrastructures des eaux

Les réflexions informelles se poursuivent, s'élargissant des 10 communes du SEVRE aux 16 communes représentant à la fois le bassin versant du Seyon et le district « Val-de-Ruz »

En juin 2007, des représentants des 16 communes, lors d'un séminaire de 2 jours, élaborent une vision commune audacieuse : A l'avenir, la gestion des eaux sera assurée par une seule entité qui se chargera non seulement du cadastre des canalisations, mais deviendra propriétaire de tous les réseaux d'eaux afin de les gérer totalement : eau potable, ressources en eaux souterraines, eaux usées, eaux claires des zones urbanisées, eaux mixtes, drainages agricoles et, pour maîtriser tout le cycle de l'eau, entretien des cours d'eau, afin d'éviter les inondations.

Une étude préliminaire largement soutenue par le canton et la Confédération en raison de son aspect novateur et ambitieux est menée jusqu'en avril 2008. Elle permet aux 16 communes de décider de poursuivre les études jusqu'à l'éventuelle mise en place de la nouvelle organisation.



### 3<sup>ème</sup> étape : un projet concret, soumis au vote des législatifs des 16 communes

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le projet entre dans sa phase finale, à l'issue de laquelle les législatifs de toutes les communes du Val-de-Ruz seront appelés à prendre une décision sur leur adhésion au nouveau syndicat régional qui sera créé dans le Val-de-Ruz. La plupart des communes attendent une solution régionale avec une structure technique et administrative simple pour réellement gérer durablement les eaux. Il s'agira :

- d'agir et se concerter sur les priorités et les travaux urgents du nouveau territoire (tous les réseaux),
- de renforcer les contrôles pour garantir la qualité, notamment de l'eau de boisson,
- de planifier le maintien de la valeur à long terme afin d'éviter que les installations ne se dégradent.

Et une seule entité permettra de gagner en efficacité :

- Elle simplifiera la question de la propriété des collecteurs (en ayant un seul propriétaire à la place de 22, voire de 3460, puisque les raccordements privés seront aussi intégrés dans la régionalisation !)
- Réduire le nombre d'intervenants (en n'ayant qu'un seul organe décisionnel à la place de 22 !)
- Et maîtriser les coûts en évitant les augmentations de taxes futures.

### L'étude est terminée, les propositions sont sur la table : il faut continuer à informer.

Tout au long de ces deux années, les exécutifs communaux ont été informés par des bulletins périodiques et des séances d'information. Trois séminaires ont eu lieu avec un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des 16 communes, des services cantonaux et de la Confédération. Ce groupe a pu prendre influence sur tous les aspects pratiques du projet : règlement d'organisation du nouveau syndicat régional, modalités de transfert de propriété des infrastructures communales et privées vers cette nouvelle entité, règlements techniques, tarification de l'eau, etc.

La solution proposée est très simple – un seul gestionnaire pour toutes les eaux – mais les modalités pratiques pour la mettre en œuvre sont complexes : un groupe de travail composé de 5 représentants des communes et de l'administrateur du SEVRE actuel, soutenu par son mandataire, BG ingénieurs-conseils, a donc œuvré sans relâche pour informer et convaincre en prenant le temps nécessaire pour écouter les autorités communales, expliquer le projet, aplanir les malentendus, éclaircir les aspects mal compris et les questions délicates, par exemple la propriété des sources, ou les avantages actuels de certains.

### Séances d'information des communes

Chaque commune est en possession d'un rapport de synthèse qui présente tous les aspects du projet : l'organisation proposée, les aspects relatifs à la propriété des infrastructures et des terrains, les coûts, le financement. Les conseils généraux et la population seront informés aux dates suivantes :

- Jeudi 3 septembre 2009 à 20h00 à l'ancienne salle de gymnastique à Cernier
- Lundi 7 septembre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil général de Fontainemelon
- Mardi 8 septembre 2009 à 20h00 à l'abri PCi de Villiers (rue Champey 3)
- Mercredi 9 septembre 2009 à 20h00 à la halle de gymnastique du collège de Fontaines
- Jeudi 10 septembre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil général des Hauts-Geneveys
- Lundi 14 septembre 2009 à 20h00 à la salle de spectacle de La Corbière à Savagnier
- Mardi 15 septembre 2009 à 20h00 à la salle de gymnastique de l'ancien collège de Vilars
- Mercredi 16 septembre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil général du Centre communal de la Rebatte à Chézard-Saint-Martin
- Jeudi 17 septembre 2009 à 20h00 à l'abri forestier d'Engollon
- Mardi 22 septembre 2009 à 20h00 à la salle de spectacle de Dombresson
- Mercredi 23 septembre 2009 à 20h00 à la halle de gymnastique du collège de Coffrane
- Jeudi 24 septembre 2009 à 20h00 à l'aula du centre scolaire des Geneveys-sur-Coffrane
- Lundi 28 septembre 2009 à 20h00 à la salle de spectacle du collège de Valangin
- Mardi 29 septembre 2009 à 20h00 à la halle de gymnastique du collège du Pâquier
- Mercredi 30 septembre 2009 à 20h00 à la salle communale du collège de Boudevilliers
- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil général de Montmollin



## Enfin, le vote et, si tout va bien, la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les législatifs de toutes les communes voteront les 26 et 29 octobre et 2 novembre 2009, le but étant que le nouveau syndicat régional soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ceci ne sera possible qu'à condition que les 10 communes du SEVRE actuel votent oui au projet à l'unanimité.

UUUUUUUUUUUU

## Pièce 2 : Régionaliser la gestion des eaux – c'est quoi ? ça apporte quoi ?

### Qu'est-ce que la gestion des eaux ? Quels sont ses objectifs ?

Il s'agit de toutes les actions d'investissement (construction, remplacement) et d'exploitation des infrastructures d'eau potable (captage, réservoir, traitement, réseaux), d'eaux usées (collecte, épuration), d'eaux pluviales, d'eaux mixtes (déversoirs d'orage, bassins) et de drainages agricoles, ainsi que l'entretien des cours d'eau et la gestion des eaux souterraines. Cela comprend aussi la planification, les autorisations, les contrôles, la facturation des taxes, etc.

Toutes ces actions de gestion des eaux visent à :

- Minimiser les risques d'insuffisance ou de mauvaise qualité de l'eau potable, de pollution de l'environnement et d'inondation ;
- Maîtriser les coûts sur le long terme : empêcher que les infrastructures ne se dégradent irrémédiablement et investir prioritairement dans des projets dont le rapport efficacité / coût est maximal;
- Protéger les ressources en eau et les gérer de manière économe pour les générations futures ;
- Offrir un service de qualité au citoyen-consommateur, en permanence, même en situation de crise.

### Pourquoi régionaliser la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz ?

Actuellement, la responsabilité de la gestion des eaux est éclatée sur de nombreuses entités :

- Le canton, qui assure la haute surveillance et l'entretien des cours d'eau cantonaux (Seyon, Sorge),
- 16 communes, dans lesquelles plus de 60 conseillers et employés communaux se partagent les diverses tâches de gestion des eaux en fonction de leurs disponibilités,
- 2 associations intercommunales et 4 syndicats intercommunaux, avec leurs organes politiques et, pour le plus important, le SEVRE, ses 4 employés à temps plein,
- Plus de 3'000 propriétaires fonciers, réputés gérer et entretenir leurs branchements d'immeubles,
- Plus de 100 agriculteurs qui exploitent les drainages agricoles, lesquels appartiennent aux communes.

Cette gestion éclatée sur plusieurs acteurs (certains ne disposent pas du temps, des connaissances techniques ou des moyens nécessaires pour assumer les tâches), elle peut être simplifiée et optimisée.

En outre, une meilleure organisation permet d'effectuer toutes les tâches qui sont aujourd'hui laissées en suspens ou effectuées de manière incomplète, telles que par exemple :

- |   |  |
|---|--|
| ▪ tenue à jour des cadastres souterrains,         | ▪ mise en œuvre du manuel d'autocontrôle,          |
| ▪ tenue à jour des dossiers d'autocontrôle,       | ▪ entretien des hydrants,                          |
| ▪ curage et entretien des réseaux et ouvrages,    | ▪ coordination des planifications entre communes,  |
| ▪ entretien des cours d'eau,                      | ▪ service de piquet pour les urgences,             |
| ▪ contrôle et réception des raccordements privés, | ▪ suivi et prise en compte des nouvelles exigences |
| ▪ gestion des pertes et fuites d'eau,             | légales et réglementaires, etc.                    |

Enfin, dans le Val-de-Ruz plus qu'ailleurs, tous les réseaux d'eau (potable, usée, drainée, cours d'eau, eaux souterraines) sont interdépendants : il faut donc les gérer ensemble, et non plus séparément.



## Quels sont les avantages de la régionalisation ?

Les principaux avantages d'une gestion régionale des eaux dans le Val-de-Ruz au sein d'un nouveau syndicat régional sont :

1. un meilleur service aux citoyens-consommateurs,
2. un financement durable et équitable, qui permettra de maintenir et d'améliorer l'infrastructure tout en maintenant des taxes stables,
3. une gestion dynamique de l'ensemble des eaux sous la conduite d'une direction unique libérée de toute contrainte territoriale et
4. la simplification et le parachèvement des collaborations intercommunales mises en place au fil des ans pour la gestion des eaux (sachant que la moitié des coûts de la gestion des eaux est déjà en main des 6 entités intercommunales existantes). Tout ceci sans perte de contrôle par les communes, qui piloteront le nouveau syndicat régional et prendront toutes les décisions stratégiques.

En outre, la régionalisation apportera aussi les bénéfices suivants :

- Maîtriser les coûts, dès le début et à long terme,
- Assurer aux citoyens de la région un même tarif pour une même prestation,
- Garantir la pérennité des infrastructures liées à l'eau,
- Offrir aux citoyens un service professionnel et disponible en tout temps,
- Se doter d'une entité régionale efficace, qui reste sous le contrôle politique des communes,
- Anticiper les défis financiers, techniques et environnementaux liés à l'eau,
- Regrouper toute la gestion de l'eau, aujourd'hui fortement fractionnée et donc difficile à gérer,
- Décharger les communes des lourdes responsabilités liées à l'eau,
- Améliorer l'entretien et le contrôle des infrastructures,
- Se mettre à jour et en conformité en matière de réglementation et de tarification de l'eau,
- Mieux protéger et préserver les eaux souterraines et les cours d'eau,
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau dans toutes les communes,
- Diminuer sensiblement l'endettement des communes,
- Augmenter la fortune nette des communes qui vendront leurs terrains liés aux infrastructures de l'eau.

## Dans la vie quotidienne, quelles sont les conséquences pour le citoyen ?

**Le citoyen** (-consommateur) :

- disposera désormais d'un numéro de téléphone unique, auquel il pourra s'adresser 24h/24 et 7j/7 pour *tout* ce qui concerne l'eau, qu'il s'agisse d'une urgence (panne, inondation) ou d'un besoin courant (demande d'information, par exemple),
- recevra périodiquement une facture claire qui couvre tous les coûts au même tarif que son voisin, quelle que soit la commune qu'il habite,
- paiera des taxes stables sur le long terme, prévisibles et planifiées,
- ne sera plus sujet à de brusques augmentations de taxes, telles que celles que provoquent les investissements importants dans les communes, et ce grâce au mode de calcul des taxes prévu pour le nouveau syndicat régional,
- verra ses impôts diminuer, si le législatif de sa commune décide de compenser les coûts actuellement financés par l'impôt qui seront repris par le nouveau syndicat régional.

## Et pour la commune ?

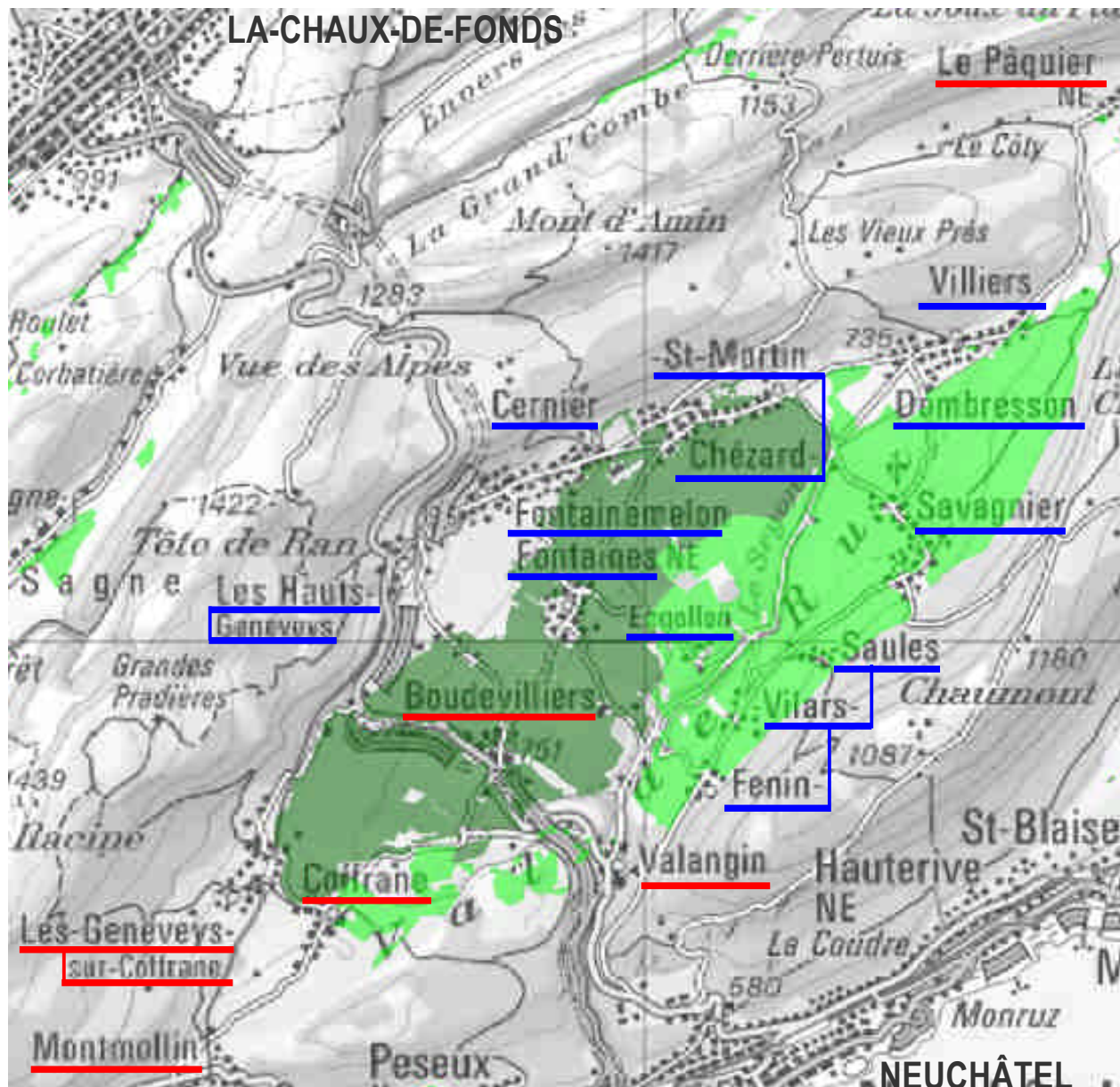
**La commune** :

- sera déchargée de toutes les responsabilités de la gestion des eaux (y c. les demandes d'autorisation en matière de protection des eaux), les réseaux d'eau étant désormais traités comme l'électricité,
- elle contrôlera le budget et la stratégie du nouveau syndicat par ses délégués au Conseil régional,
- l'administration communale disposera en tout temps de toutes les données de base concernant les réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux que le syndicat régional tiendra désormais à jour,
- elle aura, dans la personne des employés du syndicat, des partenaires professionnels qualifiés avec lesquels elle pourra établir un dialogue technique efficace.



### Pièce 3 : Carte schématique du projet et chiffres clés

La carte ci-dessous montre les communes participant au projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz et les secteurs agricoles concernés



Adapté d'après une carte de l'Office des améliorations foncières

#### Explication :

**10 communes membres du SEVRE** (Syndicat intercommunal des Eaux du Val-de-Ruz Est, qui s'occupe actuellement de l'approvisionnement et du traitement des eaux usées au niveau intercommunal). Ces communes doivent voter à l'unanimité pour que la régionalisation puisse voir le jour.

**6 autres communes du Val-de-Ruz intégrées dans le projet.** Ces communes peuvent aussi bénéficier des avantages de la régionalisation si elles y adhèrent ; leur participation augmenterait la rentabilité et l'efficacité du projet.



**Périmètres de drainages agricoles :** le projet prévoit d'intégrer les drainages agricoles dans la gestion régionale des eaux du Val-de-Ruz, une initiative unique en Suisse à ce jour.

**Communes et habitants concernés par la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz (cf. carte en pièce 3) :**

10 communes du SEVRE

(Syndicat des Eaux du Val-de-Ruz Est)

1. Cernier	2'133	habitants
2. Chézard-Saint-Martin	1'725	
3. Dombresson	1633	
4. Engollon	104	
5. Fenin-Villars-Saules	801	
6. Fontainemelon	1'605	
7. Fontaines	1'095	
8. Les Hauts-Geneveys	819	
9. Savagier	1'124	
10. Villiers	463	

6 autres communes du Val-de-Ruz concernées par la régionalisation :

11. Boudevilliers	775	habitants
12. Coffrane	635	
13. Les-Geneveys-sur-Coffrane	1'543	
14. Montmollin	545	
15. Le Pâquier	217	
16. Valangin	425	

Total des communes du SEVRE : 11'502 habitants

Total pour tout le Val-de-Ruz : 15'642

**Infrastructures pour la gestion de l'eau potable**

- 118 km de réseaux pour l'eau potable
- 16 000 m<sup>3</sup> de réservoirs d'eau potable
- 515 bornes hydrantes pour la lutte contre les incendies
- 3437 compteurs d'eau pour les branchements privés d'immeubles

**Infrastructures pour l'assainissement urbain**

- 147 km de collecteurs d'eaux usées et d'eaux mixtes
- 56 km de collecteurs d'eaux claires
- 13 km de collecteurs de drainages servant aussi pour l'évacuation des eaux claires des localités
- 3 stations d'épuration des eaux intercommunales (la grande station du SEVRE, à Engollon, et deux petites, qui seront bientôt raccordées à d'autres stations d'épuration plus grandes)
- 3 stations d'épuration des eaux communales (qui seront raccordées prochainement à Neuchâtel)

**Infrastructures de gestion des eaux dans l'agriculture (voir carte en pièce 2) :**

- 2 565 hectares de terres dotées de drainages agricoles (20% de la surface totale du Val-de-Ruz)

**Cours d'eau :**

- 77 km de cours d'eau, dont :
- 12,6 km de cours d'eau cantonaux : Le Seyon et La Sorge
- 3,5 km communaux (le solde est sur terrain privé)

**Quantités d'eau potable et d'eaux usées dans le Val-de-Ruz :**

- 950'000 m<sup>3</sup> d'eau potable vendue par an
- 840'000 m<sup>3</sup> d'eaux usées soumis à la taxe d'épuration par an

**Coûts annuels de la gestion des eaux**SANS régionalisation ("chacun pour soi") :

- 7,4 millions de francs si l'on additionne les taxes et impôts affectés à la gestion des eaux, mais sans tenir compte de la charge financière des investissements planifiés et des tâches non effectuées,
- 11,1 millions si toutes les tâches sont effectuées dans les règles de l'art et de manière complète.

AVEC régionalisation ("tous ensemble"), toutes les prestations étant effectuées selon les règles de l'art :

- 8,1 millions de francs (équivalent au budget 2010 du nouveau syndicat régional proposé).



## Pièce 5 : Prises de position des services de la Confédération et du Canton

Ces prises de position permettent de se faire une idée des avantages du projet selon les différents points de vue des autorités responsables de la gestion des eaux au niveau suisse et au niveau cantonal.

### Confédération :

- Office fédéral de l'environnement (OFEV)

### République et Canton de Neuchâtel :

- Service des communes
- Service de la protection de l'environnement
- Service des ponts et chaussées (bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (chimiste cantonal adjoint en charge du domaine des eaux)
- Office des améliorations foncières
- ECAP : Etablissement cantonal d'assurance et de prévention



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral de l'environnement OFEV

CH-3003 Berne, OFEV, DAP

SEVRE  
Case postale 136  
2053 Cernier

N° de référence: I331-0353  
Votre référence:  
Notre référence: DAP  
Dossier traité par: DAP  
Berne, le 10 août 2009

### **Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz : Rapport de la 2ème et dernière phase de l'étude**

Madame, Monsieur,

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) soutient le projet « Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz », considérant celui-ci un projet pilote sur le plan national de la gestion intégrée des eaux par bassin versant. Lors de la présentation du 29 de avril 2009 et grâce à la documentation régulièrement livrée à notre représentant auprès du groupe de pilotage, nous avons pris connaissance détaillée des avancées et résultats du projet de régionalisation. Après le succès de la première phase d'analyse préliminaire, nous sommes impressionnés par le travail accompli et nous nous réjouissons de pouvoir exprimer notre pleine satisfaction sur les avancées et les résultats de cette deuxième et dernière phase du projet.

Le projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz va parfaitement dans le sens de la politique menée par la Confédération dans le cadre du projet de gestion intégrée des eaux par bassin versant. Dans ce sens là nous sommes ravis par les résultats présentés dans le projet et nous considérons que la création d'une seule entité opérationnelle publique, qui se charge de la gestion globale du cycle d'eau dans le Val-de-Ruz, permet de répondre de façon optimale aux multiples exigences de la gestion des eaux. En particulier nous sommes convaincus que le nouveau syndicat régional comprenant un opérationnel assuré par une équipe professionnelle permanente de 8 à 9 employés, contribuera notamment à l'amélioration de la professionnalité et efficacité de la gestion des eaux.

Nous voudrions donc encourager les instances politiques des communes du Val-de-Ruz à donner leur approbation pour ce projet et à poursuivre ainsi la mise en place de la nouvelle structure du syndicat

Patrizia Dazio  
OFEV, 3003 Berne  
Tél. +41 31 323 25 66, fax +41 31 323 03 71  
patrizia.dazio@bafu.admin.ch  
<http://www.environnement-suisse.ch>

1/2

N° de référence: I331-0353

régional du Val-de-Ruz. Nous sommes convaincus que l'avenir de la gestion des ressources en eau et des cours d'eau en Suisse se fera dans les bassins versants étendus. Ainsi, le cas du Val-de Ruz est considéré par l'OFEV un projet pilote sur le plan national et représente un exemple au niveau Suisse pour que d'autres communes et cantons avancent dans la gestion par bassin versant lors que cette nécessité soit identifiée. Dans ce sens là nous même, de coté Confédération, on profitera bien de cette expérience pilote dans le cadre des réflexions actuelles conduites en vue du développement de lignes directrices pour la gestion intégrée des eaux par bassin versant.

En remerciant l'équipe de projet pour l'excellent travail qu'elle a fourni et souhaitant que le projet aboutisse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'environnement OFEV



Willy Geiger  
Sous-directeur

Copie:

- Service cantonal de la protection de l'environnement, M. Jean-Daniel Rosselet



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES  
SERVICE DES COMMUNES

SEVRE  
Case postale 136  
2053 Cernier

N/RÉF.: SCOM/PL

V/RÉF.:

Neuchâtel, le 17 août 2009

## Projet de régionaliser la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Madame, Monsieur,

Le projet de régionaliser l'ensemble du cycle de l'eau du Val-de-Ruz, comprenant la gestion et la protection des eaux souterraines et de surface, la protection contre les crues, l'entretien des cours d'eau, la gestion des drainages agricoles et de l'ensemble de la filière de l'épuration d'un bassin versant de plus de 12'000 habitants est novateur et intéressant à plus d'un titre.

Il permettra de maintenir dans le giron public des communes du Val-de-Ruz la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau en mettant sur pied une structure professionnelle indispensable aujourd'hui pour assurer la gestion de la qualité de ce bien précieux qu'est l'eau, ceci à des conditions d'efficacité que chacune des communes prises individuellement ne peut offrir.

Le cycle de l'eau a des incidences et des effets qui dépassent le cadre de la commune. En confiant la gestion de l'ensemble de cette filière à un organisme régional aux mains des communes, les communes permettent de rapprocher le cadre institutionnel – la région – de l'étendue du bassin versant du Seyon, tout en permettant de maintenir leurs prérogatives et la haute main des pouvoirs publics sur cet élément précieux du patrimoine public.

Ce projet mérite donc le soutien ferme et appuyé de l'Etat. Il s'inscrit dans la modernisation des structures publiques souhaitée et défendue par le Conseil d'Etat et dans les efforts visant à renforcer globalement le canton de Neuchâtel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Service des communes  
Le chef,

Pierre LEU



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DEPARTEMENT DE LA GESTION  
DU TERRITOIRE  
SERVISE DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

SEVRE  
Case postale 136  
2053 Cernier

N.REF. 60:

V.REF.

Peseux, le 4 août 2009

## Rapport de synthèse final relatif au projet de régionalisation de la gestion des ea dans le Val-de-Ruz

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes extrêmement satisfaits de constater que le projet de régionalisation de la gestion des eaux du Val-de-Ruz est proche de sa concrétisation.

Ce projet innovant et ambitieux est le premier de ce type établi dans le canton de Neuchâtel et nous le soutenons ainsi que la Confédération depuis son début.

La gestion et la protection des ressources en eaux souterraines et de surface, la protection contre les crues, l'entretien des cours d'eau, les améliorations foncières, l'épuration notamment sont des thèmes interdépendants liés à l'eau.

Confier l'ensemble de cette gestion à un seul organisme professionnalisé plutôt qu'à une multitude d'intervenants est la seule manière d'avoir une gestion durable de l'eau et de toutes les infrastructures qui lui sont liées.

Ce projet permettra d'atteindre cet objectif de gestion globale tout en diminuant à terme les coûts liés à la gestion de l'eau.

Nous prions les autorités, à qui ce document sera envoyé, de lui faire bon accueil et de le soutenir en plébiscitant la mise en place des structures utiles à sa réalisation.

Tout en vous remerciant pour votre fructueuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Service de la protection de l'environnement

J.-M. Liechti I. Butty  
chef de service resp. protection des eaux



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE LA GESTION  
DU TERRITOIRE  
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
OFFICE DES ROUTES CANTONALES  
BUREAU DES OUVRAGES D'ART ET  
DE L'ÉCONOMIE DES EAUX

SEVRE  
Case postale 136  
2053 Cernier

N/RÉF.: BE/CE

V/RÉF.:

Neuchâtel, le 14 août 2008

### Projet de régionalisation des eaux du Val-de-Ruz

Messieurs,

C'est avec satisfaction et intérêt que le Service des ponts et chaussées, en tant qu'autorité de surveillance des cours d'eau du canton, a suivi le développement du projet de régionalisation des eaux du Val-de-Ruz que mène votre Syndicat depuis 2007.

A l'heure où la Confédération et les cantons s'accordent sur la nécessité de gérer les eaux souterraines et superficielles non plus de façon sectorielle mais de façon intégrée et par bassin versant, le service salue l'initiative du SEVRE qui s'est lancé de son propre chef dans cet important projet de réforme au sein du Val-de-Ruz.

La qualité et la pertinence du travail accompli durant ces deux années par le groupe de réflexion que vous avez constitué à cet effet sont remarquables et nous ne pouvons que souhaiter que les efforts consentis à ce jour pour améliorer la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz soient couronnés de succès dès cet automne.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

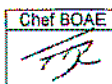
Le chef  
de l'Office des routes cantonales

Y.-A. Meister

L'ingénieure  
à l'économie des eaux

E. Bardina

M:\OUVRAGE\_D\_ART\ECONOMIE\_DES\_EAUX\_NOUVEAU CLASSEMENT\REGIONALISATION DES EAUX DU VDR\COURRIERS\20080814\_SEVRE\_REGIONALIS EAUX VDR.DOC



CH-2001 NEUCHÂTEL  
TÉL. 032 889 67 10  
CONTACT :

RUE J.-L. POURTALÉS 13  
FAX 032 889 62 61  
TÉL. 032 889 67 14

CASE POSTALE 2856  
SERVICE.PONTSCHAUSSEES@NE.CH  
ELISENDA.BARDINA@NE.CH

WWW.NE.CH/SPCH



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
SERVICE DE LA CONSOMMATION  
ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

SEVRE  
M. Stéphane Bianchini  
Case postale 136  
2053 Cernier

Neuchâtel, le 17 août 2009

### Projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Monsieur,

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), en tant qu'organe de contrôle de la qualité de l'eau potable, se réjouit de la mise en place du projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz.

Disposer d'eau potable et ne pas craindre pour sa santé en la buvant est devenu une habitude qui peut conduire à oublier l'ampleur des investissements et du travail qui se cachent en amont du robinet. La sécurité d'approvisionnement en eau potable est un de nos biens les plus précieux. Elle n'est jamais acquise. Seul un renouvellement et un entretien constant des installations permettent de la maintenir. Cela nécessite des investissements importants et un personnel qualifié.

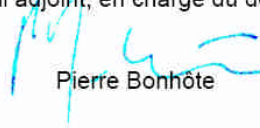
Le syndicat régional proposé apparaît comme un excellent outil pour renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau potable du Val-de-Ruz. En instaurant une gestion des infrastructures à plus large échelle, il permettra de dégager des synergies et de mettre à niveau de manière rationnelle l'ensemble des installations. Il favorisera également l'affinement des compétences techniques du personnel.

Il est judicieux que les communes se regroupent pour assumer une tâche complexe associée à de lourdes responsabilités. Cette collaboration permettra certainement d'assurer dans les meilleures conditions la qualité des installations et le professionnalisme de leur gestion, exigences qui ne feront que se renforcer à l'avenir.

Avec la régionalisation de la gestion de ses eaux, les communes du Val-de-Ruz seront bien armées pour respecter les dispositions de la législation cantonale sur l'eau potable, en cours de révision.

En formant nos vœux pour la réussite du projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Service de la consommation  
et des affaires vétérinaires  
le chimiste cantonal adjoint, en charge du domaine des eaux



Pierre Bonhôte





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
OFFICE DES AMÉLIORATIONS  
FONCIÈRES

SEVRE  
Case postale 136  
2053 Cernier

N/RÉF.: NJR

V/RÉF.:

Neuchâtel, le 3 août 2009

### Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Madame, Monsieur,

Le service de l'agriculture, représenté par notre office des améliorations foncières, suit avec attention ce projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz et le soutient.

La volonté de regrouper au sein d'une même entité toute la gestion du cycle de l'eau paraît pertinente, permettra d'avoir un interlocuteur unique et nous facilitera la tâche, notamment pour tout projet lié aux drainages en zone agricole.

Dans le cadre des syndicats d'améliorations foncières en cours, tant la Confédération que le canton apportent leur soutien financier aux travaux de réfection des réseaux de drainages (collecteurs principaux et drains à remplacer). Notre office appuiera également toute démarche pour des aides futures.

Nous adressons nos remerciements à toute l'équipe du projet et souhaitons que l'excellent travail réalisé soit couronné de succès.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office des améliorations foncières  
Le chef

N. JeanRichard

Direction



A l'attention des représentants des autorités des communes concernées par le projet de régionalisation de la gestion des eaux du Val-de-Ruz.

Neuchâtel, le 12 août 2009

**Projet de régionalisation de la gestion des eaux du Val-de-Ruz.**

Mesdames, Messieurs les représentants des autorités,

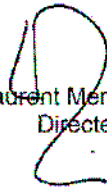
L'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), dans son rôle d'assureur immobilier, se préoccupe depuis de nombreuses années de la sécurité des citoyens dans le domaine de la défense incendie et contribue largement à la mise en place de moyens adéquats. Rappelons que l'action spéciale pour la mesure des débits des hydrants, lancée à l'échelle cantonale entre 2006 et 2008, a donné une connaissance supplémentaire quant aux performances des réseaux de distribution d'eau en matière de défense incendie.

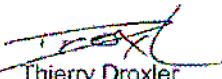
C'est pourquoi l'ECAP a accueilli avec satisfaction ce projet et y voit les avantages suivants :

- Approche globale de la planification de l'eau pour la défense incendie selon les besoins actuels et futurs,
- Professionnalisation de la gestion des réseaux d'eau et maintien de leur valeur à long terme,
- Uniformisation de l'entretien et du suivi des hydrants afin de garantir leur état de fonctionnement,
- Gestion administrative et tenue à jour des données simplifiées.

En vous recommandant de porter à cet ambitieux projet, tout l'intérêt qu'il mérite, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

ETABLISSEMENT CANTONAL  
D'ASSURANCE ET DE PREVENTION

  
Laurent Memminger  
Directeur

  
Thierry Droxler  
Chef de projet

